



**PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale des
Territoires**

Service Urbanisme Habitat
Unité planification

Dossier suivi par : Florence Maréchal
Tél. : 05.55.12.95.23 – Fax : 05.55.12.90.99
Courriel : florence.marechal@haute-vienne.gouv.fr

Le directeur

à

Communauté urbaine de Limoges Métropole
À l'attention de Maëva Amiaux
19 rue Bernard Palissy
CS 10001
87031 Limoges Cedex 1

Objet : Modification simplifiée n°1 du PLU

Limoges, le **17 MAI 2021**

Réf : votre courrier reçu le 14/04/21
V/réf : LM-D21-03442

Par courrier reçu le 14/04/2021, vous avez soumis à la direction départementale des territoires la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme pour la commune du Palais-sur-Vienne.

La procédure utilisée est adaptée aux changements demandés. Ces changements concernent le règlement écrit et graphique. Des ajouts de précisions sont apportés sur les zones Ug, Ue, 1Au et A et n'appellent aucune remarque particulière. Également une protection sur une haie le long de la route du Bournazeau est ajoutée sur le règlement graphique. Il conviendrait de préciser sur la page de couverture de la modification simplifiée que la modification concerne également le règlement graphique.

Après approbation de cette modification, une mise à jour du géoportail de l'urbanisme sera nécessaire.

Le directeur,

Didier BORREL